

## Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison
- en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre
- ne pas conduire à l'école :
  - les élèves ayant été testés positivement
- lorsqu'ils ne conduisent pas leur enfant à l'école, informer la directrice d'école des raisons de **son absence PAR MAIL école**. [Ce.9740162H@ac-reunion.fr](mailto:Ce.9740162H@ac-reunion.fr)

Pour interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire, lorsque l'élève est atteint de la Covid-19 il est essentiel de respecter une période d'isolement et que les parents le signalent immédiatement à l'école

Tests à réaliser à J0. J2 et J4

## Que se passe-t-il si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école ?

Dans les situations où un élève ou un personnel présente des symptômes évocateurs d'une infection à la Covid-19, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat, dans une pièce de l'école ou l'établissement, (sauf s'il s'agit d'un élève d'école maternelle - doit alors porter un masque chirurgical)
- Appel des représentants légaux